


Samedi 16 octobre 2004

	LA CONDITION FEMININE AU XV^{ème} SIECLE D'APRES LES LETTRES DE REMISSION	
	12h30 à 13h30	Amphi 2 de l'antenne universitaire
	Par Pierre CHARBONNIER, professeur émérite de l'université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand.	

Les lettres de rémission sont des documents rédigés par la chancellerie royale et octroyée par le roi à un suppliant inculpé moyennant finance le plus souvent. Elles apparaissent comme des récits accordant à la fois le pardon et la vie sauve : le coupable retrouve sa liberté, ses biens et son honneur. L'accusé doit envoyer au préalable une requête à la Chancellerie royale. Si cette dernière juge que le cas peut être défendable, le prévenu adresse alors à la Chancellerie une *jussio*, c'est-à-dire une demande de lettre de rémission. La procédure est alors mise en route : un brouillon est rédigé par le suppliant avec l'aide des secrétaires du roi, le cas est ensuite délibéré devant le Parlement. Une fois le pardon accordé, une lettre de rémission, calquée sur le brouillon des clercs royaux, est alors signée, cachetée par des scellés de cire verte ornés d'un ruban de soie et concédée au suppliant dès que les frais de justice ont été acquittés (6 à 10 livres).

L'étude qui nous est livrée ici par Pierre CHARBONNIER a été réalisée sur 1000 lettres concernant la France entière entre 1450 et 1480. Pierre CHARBONNIER livre ci-dessous la statistique correspondant aux 1000 lettres dépouillées. 150 du JJ 183 (1455), 150 du JJ 187 (1455), 200 du JJ 190 et 192 (1460), 100 du JJ 199 (1464) et 400 du JJ 207-209 (1480 à 1483) émanant des rois Charles VII (mort le 22 juillet 1461) et Louis XI (mort le 30 août 1483).

Types de crimes	Total	Types de crimes	Total
LETTRES DE MORTS	762	VOLS RECELS	82
Homicides	671	CRIMES SEXUELS	28
Meurtres	45	Viols	18
Blessures	8	Bestialité	6
Magie ¹	1	Incestes	1
Détention de poison	1	Rapts	3
Accidents	24	CONTRE LE ROI	86
Infanticides	9	Paroles hostiles	7
Avortements	3	Entraves à autorité	21
INCENDIES	6	Malversations	10
CRIMES D'INTERET	32	Fausse monnaie	19
Usure	3	Faux saunage	15
Faux ²	24	Abus agents	14
Escroqueries	5	AUTRE AUTORITE³	3
SUICIDE	1	Total	1000

1- Les lettres de rémission pour une meilleure histoire des mentalités.

Même s'il s'agit d'actes juridiques, les lettres de rémission ne permettent pas une étude sur la criminalité au Moyen-âge dans la mesure où il s'agit des quelques cas qui ont obtenu la rémission royale de la peine de mort. Ces lettres sont, en revanche, d'excellents témoignages sur les mentalités et la vie quotidienne de la société médiévale. Sur la période choisie, aucune évolution sensible n'est envisageable. Cependant, des nuances régionales se font sentir : beaucoup plus d'affaires sexuelles dans le Sud de la France que dans le Nord. Dans le JJ 183 (comportant surtout des lettres provenant de la région du Nord), les crimes de mort à mobile sexuel atteignant 9,345%. Dans le JJ 187 (comportant surtout des lettres de la France méridionale) atteint 15,59%.

Les femmes représentent dans l'échantillon choisi 5% des suppliants. Elles sont davantage victimes que coupables. Elles apparaissent souvent comme des tiers et dans ce cas là comme l'objet de la lettre. Elles sont souvent combattantes et instigatrices mais peu souvent pacificatrices comme voudrait les voir Claude GAUVARD.

REGISTRE	Suppliantes	Victimes	Tiers ⁴	Total
JJ 183 - 150 lettres	7	10	32	49
JJ 183 - 150 personnes	7	10	42	59

¹ Pratiques magiques pour rendre malades des ennemis du suppliant.

² Faux en écriture, faux serment, faux mesurage

³ Actions contre une autorité que le roi (prince, seigneur, municipalité) ou abus de celle-ci.

⁴ Lettres où une femme joue un rôle même massif sans être suppliante, ni victime, mais ne sont pas comptabilisées les simples mentions d'épouse du suppliant dans la présentation de celui-ci.

JJ 187 – 150 lettres	7	14	43	63 ⁵
JJ 187 – 150 personnes	9	20 ⁶	59	88
JJ 190 – 200 lettres	11	18	49	76 ⁷
JJ 190 – 200 personnes	14	18	67	100
JJ 199 – 100 lettres	4	8	22	34
JJ 199 – 100 personnes	4	8	42	54
JJ 207 – 400 lettres	22	27	89	136 ⁸
JJ 207 – 400 personnes	22	27	121	169
TOTAL – 1000 lettres	51	77	235	358 ⁹
TOTAL – 1000 personnes	56	83	331	470

2- Le problème des genres au XV^e siècle.

Dans 47% des cas, on trouve des femmes. Ainsi on peut aisément conclure qu'un grand nombre d'activités se passent entre hommes où les femmes sont écartées. Quand elles sont présentes, elles sont souvent en liaison avec un homme (fille, épouse, mère). Les rares femmes isolées sont des mères maquerelles, des femmes nobles dites « Dames de », des veuves.

Pierre CHARBONNIER a tenté de décomposer les étapes de la vie de la femme. Enfant, elle reste près de sa mère dans la compagnie des garçons de son âge. À l'adolescence (vers 12 ans), elle a un travail : servante dans les villes, gardiennes de bêtes à la campagne. Ses fonctions l'écartent de celles du garçon. Avec son mariage, qui arrive fort jeune pour elle (14 à 18 ans), elle débute son activité sexuelle licite. Elle ne prend pas le nom de son mari (il faut attendre l'édit de Villers-Côterets en 1539). La dot qui lui est confiée par son père ne doit pas être entamée par le couple : elle peut la récupérer à la mort de son mari. D'ailleurs, la plus part du temps c'est ce dernier qui part en premier. Enfin, elle peut finir veuve, vieille ou très jeune.

3- Le mariage.

Le mariage a été promu au rang de sacrement lors du concile de Latran en 1215. Pour marier deux individus, l'Église a besoin des consentements des deux époux. L'âge des deux membres du couple est très différent : le mari est souvent beaucoup plus vieux que sa femme. L'âge convenable pour les femmes se situe entre 17 et 18 ans. Les hommes se marient, quant à eux, beaucoup plus tard (vers 27-28 ans). À 35 ans, il y a encore 65% d'hommes célibataires. N'oublions pas que pour se marier, le mari doit pouvoir entretenir le ménage.

Les mariages sont très souvent arrangés entre les familles de même condition et souvent de même corporation. Les rencontres des futurs époux se font lors des fêtes de village à travers des maraîchinages. Deux amoureux peuvent se passer de l'accord de leurs parents : il s'agit alors de mariages clandestins. Le mariage se passe en trois étapes successives. Tout d'abord, lors des fiançailles, les familles établissent et rédigent le contrat de mariage. Il s'agit déjà d'un engagement important. Puis le mariage proprement-dit est l'occasion de prononcer l'engagement devant l'Église et de fêter l'événement lors de noces où un grand nombre de personnes sont invitées. Enfin, pour que le mariage soit véritablement valide, il faut qu'il y ait consommation. La non consommation du mariage peut entraîner son annulation.

4- La vie du couple.

Seulement 13 cas sur 1000 évoquent des violences conjugales. Les jeunes mariés vivent très souvent avec les parents ou en frêches. L'autorité du couple appartient au mari. La répartition des tâches au sein du ménage est édictée par le mari qui subvient aux besoins du ménage. Les femmes s'occupent du foyer et participent à quelques tâches agricoles. Les femmes étant exclues des tavernes, leurs principaux loisirs sont les discussions et les fêtes locales. Le travail féminin ne donne pas l'indépendance : les femmes sont servantes, tenancières de taverne, sage-femme ou expertes en viol...

La sexualité dans le couple a un but : transmettre son patrimoine à une descendance. On remarque qu'au lendemain d'une peste qui a décimé une grande partie de la population les naissances augmentent alors que la plus grande partie des femmes en âge de procréer sont mortes. On peut envisager que les prostituées pouvaient jouer un autre rôle à cette occasion.

La plus grande déviance conjugale est l'adultère. La tension sexuelle au Moyen-âge est énorme dans la mesure où les hommes se marient tard. Le plus souvent, ils forment des groupes de compagnons qui surveillent et régulent la moralité et l'endogamie. C'est un réel groupe de pression au sein des villages ou des villes. La prostitution est une autre sorte de déviance conjugale. Le plus souvent elle se pratique dans les étuves.

**Compte-rendu de Christophe Meunier
Collège J-Ph RAMEAU - TOURS**

⁵ Dans une lettre la suppliante et la victime sont des femmes : c'est donc une lettre double.

⁶ Une lettre concerne 7 présumées sorcières massacrées à Marmande lors d'une peste.

⁷ Il y a deux lettres doubles.

⁸ Il y a deux lettres doubles

⁹ Compte tenu des 5 doubles lettres.

Éléments bibliographiques...

Pierre CHARBONNIER, « L'entrée dans la vie au XVème siècle d'après les lettres de rémission » dans *Les entrées dans la vie : initiations et apprentissages*, XIIème congrès de la société des historiens médiévistes de l'Enseignement Supérieur public, Nancy, 1981.

François MICHEL, *Notes sur les lettres de rémission transcrites dans les registres du Trésor des Chartes*, Bibliothèque de l'École des Chartes, Paris, 1942.

Nathalie ZEMON-DAVIS, *Pour sauver sa vie, les récits de pardon au XVIème siècle*, Paris, 1988.

Claude GAUVARD, "Les clercs de la chancellerie royale française et l'écriture des lettres de rémission aux XIVe et XVe siècles", dans *Écrit et pouvoir dans les chancelleries médiévales : espace français, espace anglais*, 1997